

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/02/2022 au 28/02/2022

N° Cesu employeur : X2045557290007
MONSIEUR JEAN CHRISTOPHE SANANES
 122 R DU JARDIN PUBLIC
 33300 BORDEAUX

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
 24 AV D ARES
 33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE					PART EMPLOYEUR				
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	151,08	x	2,900	%	=	4,39				
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	151,08	x	6,800	%	=	10,27				
MALADIE							153,77	x	13,000	% = 19,99
VIEILLESSE	153,77	x	7,300	%	=	11,23	153,77	x	10,450	% = 16,07
ALLOC. FAMILIALES							153,77	x	5,250	% = 8,07
ACCIDENT DU TRAVAIL							153,77	x	2,490	% = 3,83
FNAL							153,77	x	0,100	% = 0,15
CFP							153,77	x	0,550	% = 0,85
CSA							153,77	x	0,300	% = 0,46
CDS							153,77	x	0,016	% = 0,02
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	153,77	x	4,010	%	=	6,16	153,77	x	6,010	% = 9,24
IRCEM PREVOYANCE	153,77	x	1,120	%	=	1,72	153,77	x	2,050	% = 3,15
POLE EMPLOI							153,77	x	4,050	% = 6,23
TOTAL DES COTISATIONS						33,77				68,06

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : 124,39 €

Net à payer avant impôt sur le revenu: 120,00 €

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	124,39 €	Net payé en euros	:	120,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	03/03/2022
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 1860918 enregistrée le 28/02/2022

Nombre d'heures travaillées:	4	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	153,77 €
		Assiette des cotisations	:	153,77 €